



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Le 6 mars 2013

par courriel et par messenger
ministre@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Nicolas Descroix
Conseiller politique
Ministère de la Justice
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Dossiers interprofessionnels en science et en technologie

Monsieur,

L'Ordre des technologues professionnels du Québec attend un règlement sur les autorisations d'actes ou d'activités en architecture depuis 1990 et en ingénierie depuis 1996. Nous joignons à cette lettre l'historique du cheminement des dossiers en architecture et en ingénierie pour votre information. « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » perd de son effet et de ses qualités lorsqu'on lit l'historique.

En ce moment, l'Office des professions et le gouvernement du Québec – que vous représentez par la voie de votre ministre - ont tout en main pour prendre des décisions éclairées afin de faire profiter la société québécoise d'une meilleure organisation du travail, d'une plus grande efficacité et d'atteindre une efficacité sans pareille avec le concours d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Notre Ordre a conclu des ententes d'autorisation d'actes avec l'Ordre des agronomes, l'Ordre des chimistes et l'Ordre des géologues. En architecture, le gouvernement a en sa possession le Rapport d'un groupe expert et en ingénierie, le rapport du Groupe expert pour la révision de la Loi sur les ingénieurs. Il faut se rappeler qu'il s'agit du cinquième chantier de la *Mise à jour du système professionnel québécois* mis de l'avant par la ministre Linda Goupil en novembre 1999.

De tout temps les gouvernements ont dû trancher lorsqu'il s'agit de casser un monopole; la mainmise que perpétuent l'Ordre des architectes et l'Ordre des ingénieurs sur la société québécoise devient ostracisant à la fois pour les technologues professionnels sur le marché du travail et surtout – et à la fois - pour l'ensemble du monde du travail. Ce monopole amène des incongruités sur l'offre et la demande dans une économie du savoir.

Selon nous, il est prioritaire voire impératif que le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles dépose un projet de loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées en incluant les règlements d'autorisations d'actes. Il s'agit d'un projet important pour le vaste domaine des sciences appliquées

... 2

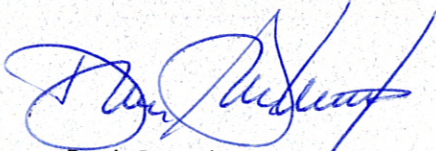


puisqu'il touche l'agroalimentaire, l'architecture, la chimie, l'ingénierie et la géologie. Les revenus, les dépenses et la circulation des biens et services dans ces secteurs représentent des milliards de dollars. Pour bien comprendre ce que signifient la modernisation et la professionnalisation de ces domaines on peut évoquer le secteur de la santé qui en est un bon exemple. On n'a qu'à penser à la façon dont se déroulent les activités dans un hôpital; vous remarquerez qu'il faut obligatoirement être membre d'un Ordre professionnel pour soigner ou traiter un patient. Une organisation du travail mieux structurée et plus efficiente l'exige. Le public n'en sera que mieux servi et mieux protégé.

Nous serions heureux de vous rencontrer afin de vous expliquer davantage les visées et les impacts positifs qu'aura le projet de loi sur la société et sur cette économie du savoir dont s'enorgueillit le Québec

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général et secrétaire,



Denis Beauchamp, c.a.é.

DB/II

p.j.

U:\administrative\WP\Ingenierie\NDescroix Min Justice mars 2013.docx